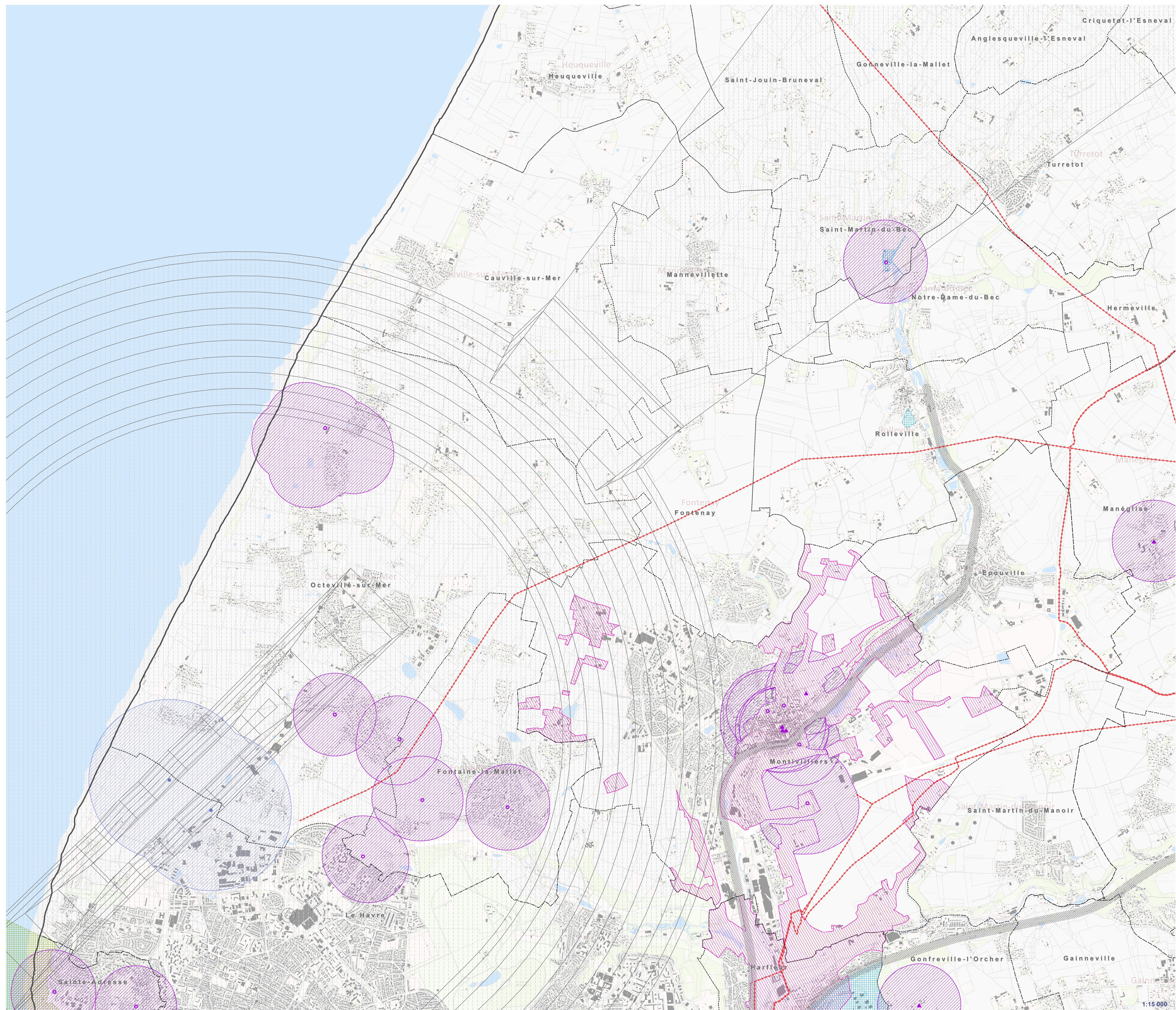




PIÈCE N°5

Annexe

PLAN 1 - Servitude d'utilité publique (SUP)

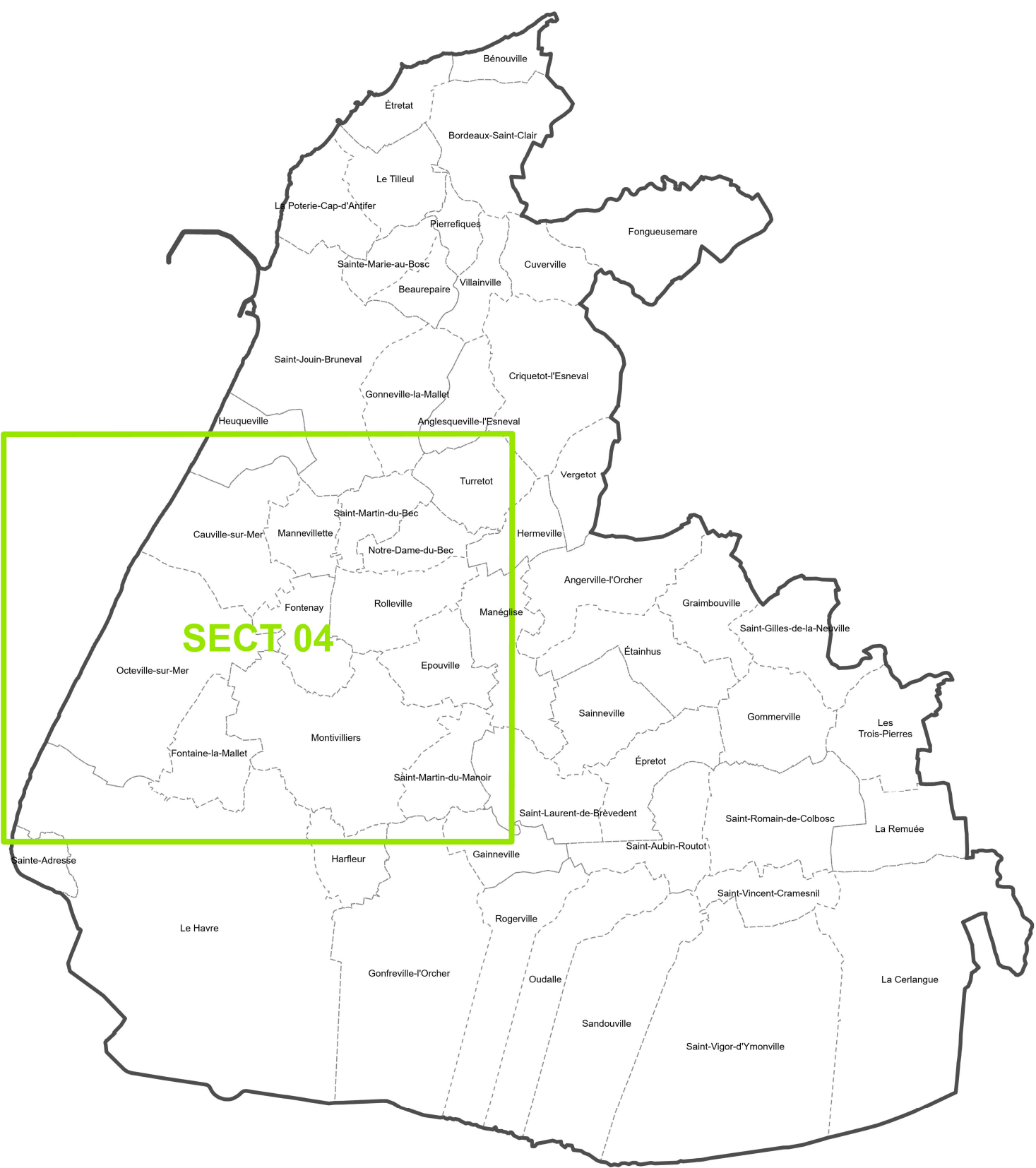
SECTEUR 04

PLUi

LE HAVRE SEINE MÉTROPOLE

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Accueillir l'avenir, préserver l'espace



SERVITUDES D'UTILE PUBLIQUE RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

- ▲ AC1 - Monument historique classé
- AC1 - Monument historique inscrit
- ▨ AC1 - Périmètre de protection d'un rayon de 500 m autour des monuments historiques
- ▨ AC2 - Site classé
- ▨ AC2 - Site inscrit
- ▨ AC3 - Réserve naturelle et périmètre de protection autour des réserves naturelles
- ▨ AC4 - Site patrimonial remarquable
- ▨ Périmètre UNESCO
- ▨ Zone tampon UNESCO

SERVITUDES D'UTILE PUBLIQUE RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS

- I4 - Lignes électriques aériennes ou souterraines manque les zones de protection
- T1 - Voies ferrées
- T4 - Servitude aéronautique de balisage
- T5 - Servitude aéronautique de dégagement
- PT1 - Centre de réception ou d'émission
- ▨ PT1 - Protection des centres d'émission et de réception de transmissions radioélectriques



Sources : DGFIP (cadastre) - Direction Urbanisme Habitat et Affaires Immobilières Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole - DSIN (Direction Systèmes d'Information et Innovation Numérique) - Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) - DRAC Normandie

Crédits : Propriété exclusive de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole

Édité le : 22/10/2025